

MAIRIE DE LAUZERTE

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 1^{er} octobre 2009 à 20 h 30.

L'an deux mil neuf et le premier octobre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de LAUZERTE, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard REY, Maire.

Monsieur le Maire fait l'appel des présents :

Présents : REY Bernard, BOILLON Catherine, GIORDANA Jean-Claude, MILLS Amanda, AUNAC Jean Luc, CAPMAS Jean-Pierre, JOFRE Jacques, PIERASCO Jean-Franck, MALOTAUX Jacky, PORTAL Sylvie, BROTONS Patrick

Procuration : BADOUC Vincent, DELTEIL Joëlle

Absents, Excusés : REY Guillaume, MURET Charlotte,

Secrétaire de séance : Patrick BROTONS.

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 22 juillet 2009 :

Monsieur AUNAC Jean-luc était excusé.

Le compte rendu est adopté après les modifications apportées ci-dessus.

➤ **Loyers école maternelle :**

1) concernant les appartements déjà loués au personnel enseignant, ils seraient portés à 222.97 € / mois comme l'indemnité représentative de logement fixée par l'arrêté préfectoral daté du 21 septembre 2009.

2) les nouveaux appartements en cours de restructuration seront bientôt disponibles le montant des loyers est estimé à 310 € (n°1) et 330 € pour le plus grand (n°2).

Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte cette indexation et le montant des loyers pour les nouveaux appartements mis à la location.

➤ **Convention SATESE :**

Il conviendrait de dénoncer la convention liant la commune avec le SATESE concernant le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif). En effet cette vocation sera à compter du 1^{er} janvier 2010 du ressort de la communauté de commune qui élabore actuellement le SPANC.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

➤ **Régime indemnitaire régisseurs :**

L'indemnité de responsabilité de régisseur des recettes concernant la cantine scolaire est fixée par l'instruction codificatrice du 21 avril 2006. Le montant alloué au régisseur des recettes de la cantine scolaire serait donc arrêté à 120 € annuels.

Le conseil municipal ainsi informé se prononce favorablement quant à cette indemnité.

➤ **Travaux collège :**

Un courrier de participation au financement de travaux au collège salle de sport, étanchéité toiture, éclairages, (mise aux normes vestiaire pour 2012) est reçu par la mairie. Cette demande de participation semble moindre en regard des prévisions budgétaires de la commune. La délibération d'acceptation de cette participation est remise à la prochaine réunion du conseil municipal.

➤ **Acquisition immeuble ROUZZEAUD au foirail :**

Comme vu lors des réunions de travail précédentes, le conseil municipal avait souhaité se porter acquéreur d'une partie de la propriété ROUZZEAUD au foirail à Lauzerte (hangar et grange menaçant ruine). Monsieur le Maire avait été désigné à cet effet pour engager les négociations. L'acquisition pourrait se faire pour 20 000 €. Une bande de terrain allant de 1.50 m à 2.00 serait sollicitée par les vendeurs (en regard de la route départementale) ainsi qu'une partie de la grange mitoyenne à l'habitation.

Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte cette proposition et charge Monsieur le Maire de signer les pièces à intervenir.

Suite à une question de Monsieur CAPMAS concernant l'utilisation éventuelle de ce bien, Monsieur le Maire expose que des projets sont pressentis à ce jour.

➤ **Vacations funéraires :**

Il serait souhaitable d'établir un tarif concernant les vacations funéraires (surveillance fermeture cercueil pour transport de corps hors commune, exhumations, réinhumation et translation de corps). Cette vacation concerne toutes les communes mais n'était pas appliquée à ce jour sur la commune de LAUZERTE. Un courrier de la sous-préfecture stipule que l'institution du taux entre 20 € et à 25 € par acte est obligatoire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré souhaite instaurer cette vacation au montant de 25 € par acte.

➤ **Subventions associations :**

Monsieur Jean-Franck PIERASCO expose que le budget prévisionnel était de 38 750 €.

A ce jour 33 867 € ont été répartis. Il reste certaines subventions à répartir notamment pour des associations n'ayant pas fourni des demandes complètes. Certaines sont complètes aujourd'hui :

Rugby : 4000 € ; St Hubert Club Lauzertin : 600 € ; CAC cyclisme 600 € (la contrepartie fut l'organisation d'une course cycliste avec départ, boucles et arrivée sur LAUZERTE).

Le conseil municipal décide d'octroyer ces subventions. Il en reste une non complète à ce jour pour l'association Festival du Quercy Blanc (concerts du 15 Août en l'Eglise St Barthélémy pour 150 €).

➤ **Décisions modificatives (comptabilité communale)**

Monsieur BROTONS expose :

En commission des finances, la veille, tous les articles de fonctionnement, aussi bien en dépenses qu'en recettes ont été abordés.

Le grand livre de comptabilité permet de vérifier le détail de toutes les factures payées à ce jour (au cours de l'exercice 2009) ainsi que toutes les recettes perçues.

La prévision budgétaire (budget unique 2009) est cohérente. Il reste à percevoir des recettes et bien entendu à assumer des dépenses lors du dernier trimestre 2009.

La prévision est toutefois bonne. Il n'en demeure pas moins qu'à l'intérieur même du budget certaines décisions modificatives seront à prendre.

Concernant les investissements les prévisions sont également en adéquation avec les prévisions budgétaires. Il sera également proposé des décisions modificatives internes au budget initial.

DM2 : augmentation dépenses : 38 062 €

- pris sur dépenses imprévues en fonctionnement / paiement échéance anticipée sur emprunt seconde tranche des rues de Lauzerte - meilleur prix sur la globalité du prêt).

DM3 : comptabilisation de nouvelles recettes : 13 000 €

- remboursement TVA et assurance tempête / dépenses imprévues investissement

DM4 : augmentation dépenses : 64 650 €

- PVR la Tapissière, chauffage mairie, tracteur tondeuse, appartements école maternelle / pris sur dépenses imprévues fonctionnement et investissements.

Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte ces propositions.

Monsieur BROTONS expose ensuite que la commission des travaux s'est réunie le 15 septembre dernier. Tous les travaux en cours ont été abordés : travaux rues (reportés au 12 octobre - une annonce dans la presse est parue à cet effet), appartements école maternelles, toitures, chauffage mairie, salle des fêtes, PLU, PVR, place salin, acquisition foirail (ROUZEAUD), divers...

➤ **Délégations à Monsieur le Maire**

Le conseil municipal avait souhaité donner délégation à Monsieur le Maire pour certaines opérations en cours. Monsieur le Maire expose ainsi qu'il suit les délégations dont il a fait usage :

- Signature du marché de maîtrise d'œuvre avec Monsieur BURZIO, architecte pour les vestiaires foot / rugby à hauteur de 15.000€.
- Marché à procédure adaptée avec mise en concurrence pour les mêmes travaux estimés à 200 000 € HT.
- Signature marché pour le chauffage mairie pour 45 317,91 € entreprise FICHE de MOISSAC.

➤ **Contrat triennal avec le conseil général :**

(contractualisation des aides financières du Conseil Général pour la construction d'équipement publics sur une période de trois ans).

A ce jour les opérations recensées et estimées sont :

- Extension ateliers municipaux
- Appartements école maternelle
- Toiture école maternelle
- Toiture école maternelle
- Toiture Eglise Cadamas
- Toiture Eglise Saint-Barthélémy
- Vestiaire salles de réunion stade
- Aménagement salle des jeunes

La liste n'est à ce jour pas exhaustive, le conseil municipal souhaite néanmoins la transmettre au conseil général, elle sera ultérieurement complétée.

➤ **Demande d'achat tronçon de chemin rural à Cadamas. (DUDOK VAN HEEL)**

Cette acquisition de tronçon de chemin rural avait déjà fait l'objet d'une précédente demande. De nouvelles informations sont portées à la connaissance du conseil municipal qui souhaite remettre à l'enquête cette demande d'acquisition.

➤ **Demande d'achat tronçon de chemin rural à Marty Paga (REY jean-Pascal)**

Vu l'avis de Monsieur le commissaire enquêteur et après en avoir délibéré, le conseil municipal ne souhaite pas procéder à cette aliénation.

➤ **Demande d'achat tronçon de chemin rural à Lastié (st jean) – Mr LANIES**

Vu l'avis de Monsieur le commissaire enquêteur et après en avoir délibéré, le conseil municipal ne souhaite pas procéder à cette aliénation.

Questions diverses :

- Monsieur le maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Joseph GONZALES , président de l'association MER (Mémoire de l'Espagne Républicaine) . Ce courrier expose le devoir de mémoire pour les ressortissants espagnols internés dans les camps de SEPTFONDS. La gare de BORREDON commune de MONTALZAT serait un site adéquat pour créer un site de mémoire. Le conseil municipal enverra une motion de soutien à cet effet.
- Monsieur le Maire expose que Monsieur Jean-Michel SOLACROUP n'est plus acquéreur du centre Jeanne d'Arc. Les investissements prévisibles étant trop importants.
- Monsieur JOFRE expose :
 - que les travaux de la lagune ont été effectués pour un coût inférieur à la proposition initiale compte tenu des distances (très limitées) pour l'épandage.
 - qu'une étude a été demandée aux services du conseil général pour des limitations de vitesse à 70 km/h D34 à Rivatis, D54 à la pépinière
 - une balise priorité à Vignals croisement st Martin C17.
- Monsieur le maire expose qu'une demande a été également déposée auprès du conseil général pour la pose de ralentisseurs dans le cadre de la sécurisation de la traversée du faubourg d'Auriac.
- Monsieur le Maire expose ensuite qu'un projet est en cours de réalisation pour une maison de la communauté de commune à Auléry, sur un terrain appartenant à la communauté de communes. Le bâtiment recevrait les bureaux de la communauté de commune, l'association Quercy Pays de Serres et le centre médico-social.
- Monsieur JOFRE expose que suite à la visite d'expertise LAUZERTE est toujours classé au titre des plus Beaux Villages de France :

Notes obtenues par rapport aux critères :

Patrimoine : moyen	Outils d'urbanisation : bon
Urbanisme : moyen	Réseaux (dissimulations) : bon
Dimensions : bon	Nuancier de couleur (volets) : faible
Homogénéité : bon	Valorisation lumières : très bon
diversités voies : bon	Végétalisation : bon
Toitures couleurs : très bon	Stationnement : moyen
Façades : bon	

Les efforts de chacun ont permis d'atteindre cette reconnaissance.

- Monsieur PIERASCO expose que les restos du cœur fonctionneront à compter du 30/11, les bénévoles sont les bienvenus.
- La cérémonie du 11 Novembre aura lieu le mercredi 11 Novembre :
 - 11h30 Messe
 - 12h30 monument aux mortsUne délégation Anglaise est vivement sollicitée.

La parole est donnée à l'assistance :

Pas de questions

Prochaine réunion du conseil municipal :

le **jeudi 05 Novembre 2009 à 18h30** sauf changement.

Le secrétaire de séance,

Patrick BROTONS